

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

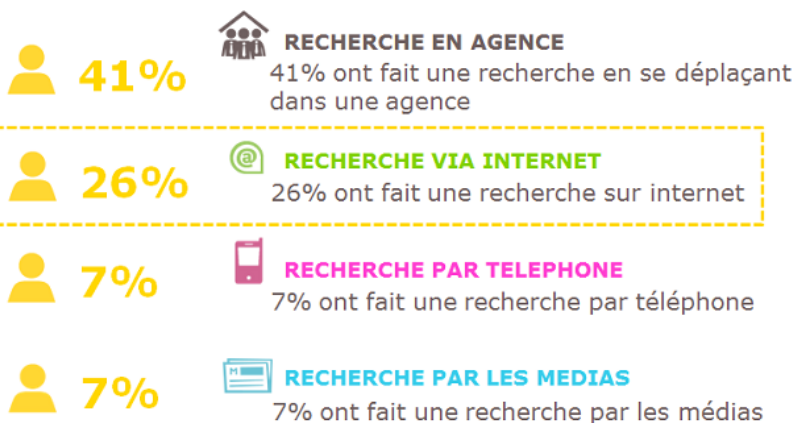
16 décembre 2015

Etude Médiamétrie//NetRatings pour l'Autorité des marchés financiers : Placements financiers : Internet sur le point de détrôner l'agence bancaire ?

L'Autorité des marchés financiers (AMF) publie une étude menée par Médiamétrie//NetRatings au sujet des comportements des internautes français en matière de placements financiers et d'épargne. Besoin d'information, souscription et gestion de leurs placements : le réflexe internet est-il entré dans les usages des internautes, au même titre que les biens culturels ou les loisirs ? Le net a-t-il supplanté l'agence bancaire ? Le point sur la mutation numérique chez les épargnants.

Dans le cadre de sa mission de protection et d'information des particuliers, l'AMF mène à travers de son Observatoire de l'épargne une veille permettant de mieux comprendre les usages et les besoins de épargnants. A ce titre, le régulateur a mené une étude⁽¹⁾ afin de disposer d'un état des lieux de l'usage d'internet comme outil d'information, de souscription et de gestion des placements financiers.

Les principaux résultats de l'étude



Si internet s'impose comme canal de recherche favori pour de nombreux secteurs marchands, l'agence bancaire reste encore le premier point de contact des internautes détenteurs de placements. Toutefois, la part du web est plus forte chez les souscripteurs récents (après 2010) : ils sont 35% à avoir effectué des recherches sur internet. Dans plus de 7 cas sur 10, ce sont les sites des organismes financiers qui sont privilégiés. Les produits d'investissements les plus recherchés sur internet sont les actions et les instruments spéculatifs type warrants, turbos, CFD ou options binaires.

Si l'agence bancaire reste l'interlocuteur premier pour l'information, elle s'impose encore plus fortement en matière de canal de souscription : à 90%, les internautes détenteurs de placement ont fait ce choix. Toutefois, parmi les détenteurs récents, 1 sur 4 a opté pour internet lors de la souscription. La liberté et l'autonomie, en termes d'horaires ou de choix de produits, sont les principaux motifs évoqués par les personnes interrogées.

Raisons pour souscrire sur Internet



> En matière de gestion de leurs placements, internet est désormais largement inscrit dans les usages : 29% des personnes sondées déclarent gérer en ligne au moins un de leurs placements, contre 37% à le faire en agence. La différence est encore moindre pour les détenteurs récents : s'ils privilégient l'agence à 39%, ils opèrent en ligne à 37%. A ce titre, la consultation des comptes est l'opération la plus courante réalisée sur internet.

> En matière d'épargne financière, l'agence bancaire demeure donc, pour les internautes et par conséquent plus largement pour les Français, un interlocuteur incontournable. Néanmoins, internet occupe une place de choix dont la part est grandissante. Ce média, source d'autonomie, crée de nouveaux usages chez les épargnants et donc un enjeu fort pour les établissements bancaires.

Cette évolution naturelle requiert d'ores et déjà l'attention de l'AMF, soucieuse que la mutation numérique aille de pair avec un conseil financier en ligne de qualité.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

📄 La lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF - n° 16 - Décembre 2015

Mots clés

MES PROJETS

PRESTATAIRES FINANCIERS

[1] Méthodologie de l'étude Médiamétrie//NetRatings pour l'AMF : réalisée en juin et juillet 2015 via un questionnaire adressé en ligne à 2001 internautes de 18 ans et plus, détenteurs ou non de produits d'épargne.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

MES PROJETS

28 avril 2022

Bien épargner pour
préparer sa retraite



ACTUALITÉ

PRESTATAIRES FINANCIERS

22 avril 2022

Obligations en matière
de commercialisation
des FIA par les CIF



COMMUNIQUÉ AMF

COMMERCIALISATION

21 avril 2022

L'ACPR et l'AMF
encouragent les
professionnels à
améliorer leurs
pratiques de
commercialisation de
produits d'épargne et
d'instruments
financiers sur Internet



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02